

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 mai 2025 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 30 avril 2025 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes Lapalun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine LAURENT

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 96

Nombre de voix délibératives : 62

Etaient présents : 48 (dont 4 suppléants)

Éric RICHARD – Lionel FOUGERAS - Christian THIRIOT - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Denis CONIL - Sandrine ROSIER (suppléante) - Gérard TRUPHEMUS – Michel VINCENT (suppléant) - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Roger VIARSAC - Alain MONGE - Alan PUSTOCH - Olivier SALIN - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - - Marie-Noelle ARMAND - Alain FRACHINOUS – Frédéric BUR (suppléant) - Alexandre PENIGAUT - Claude BAS - Gérard PEZ - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 38

Marc HAMARD - Annie FEUILLAS - Gines ACHAT - Rémy CLEMENT - Sébastien ROUSTAN - Laurence CHAUDET - Yoann GRONCHI - Patricia GIELLY - Eric LYOBARD - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Pascal CIRER-METHEL - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Augustin CLEMENT - Christian CORNILLAC - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Didier LAFFITTE - Isabelle TEISSEYRE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Martial BONNEFOY - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Marc BOMPARD - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Christine ROUSSIN - Jean-Claude GRAS - Christian TEULADE - Didier ROUSSELLE

Excusés ayant donné pouvoir : 14

François GROSS a donné pouvoir à Marie-Noelle ARMAND- Juliette HAIM a donné pouvoir à Sébastien BERNARD - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Pierre COMBES - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Monique BOTTINI a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Aurélie LOUPIAS a donné pouvoir à Marie-Christine LAURENT - Odile PILOZ a donné pouvoir à Pascale LANTHEAUME Thierry TATONI a donné pouvoir à Nadia MACIPE - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Claude BAS - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

Développement touristique - Drôme Provençale

Rapporteur : Sébastien BERNARD

Tourisme

064-2025 Signature d'une convention d'objectifs avec l'Office de tourisme des Baronnies en Drôme Provençale (2025 - 2027)

Vu la loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992 portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif aux obligations des bénéficiaires en matière de subventions publiques ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatifs à l'obligation de conclure une convention d'objectifs avec les bénéficiaires de subventions publiques supérieures à 23 000 € ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) ;

Vu la délibération n° 28-2017 du Conseil communautaire du 7 février 2017 notifiant la création d'un office de tourisme communautaire sous forme associative ;

Considérant que la CCBDP et l'Office de tourisme communautaire des Baronnies ont signé une première convention de partenariat en 2017, renouvelée en 2018 puis prolongée par un avenant signé en 2020 ;

Considérant que la CCBDP et l'Office de tourisme ont signé une deuxième convention 2022-2024 qui a été fortement orientée vers une meilleure prise en compte du numérique et un rééquilibrage des missions et du temps agent entre le back office et le front office ;

Cette réorganisation a pris en compte les nouvelles habitudes des clientèles touristiques qui utilisent de plus en plus les outils numériques et franchissent un peu moins la porte des bureaux.

Considérant qu'il est proposé de signer une nouvelle convention d'objectifs pour la période 2025-2027.

Considérant que cette nouvelle période triennale doit permettre à l'Office de tourisme de mieux prendre en compte des changements structurels et sociétaux actuels :

- un tourisme plus durable et plus vertueux ;
- le besoin de répondre à toujours plus de digitalisation des offres du territoire et de celles de ses acteurs ;
- la nécessité de poursuivre la conquête des clientèles intra régionales et de se reconnecter aux clientèles historiques ;
- la nécessité d'intégrer de nouvelles compétences, d'allonger la promotion du territoire aux 4 saisons, tout en maîtrisant l'équilibre du budget.

Considérant que cette convention d'objectifs :

- définit le périmètre d'action de l'office de tourisme,
- détermine les missions qui lui sont confiées,
- détermine le montant de la subvention allouée à l'association,
- détermine les modalités de versement de cette subvention,
- détermine les bâtiments mis à disposition de l'OT pour exercer ses missions,
- détermine les conditions de cette mise à disposition.

Il est précisé que cette convention d'objectifs est complétée, chaque fin année, par un avenant opérationnel déclinant les opérations spécifiques à mettre en œuvre pour l'année à venir, y compris les investissements.

Le budget de fonctionnement prévisionnel 2025 de l'Office de tourisme communautaire est de 854 000 €.

Cette convention prévoit une contribution financière de la CCBDP à hauteur de :

- 650 000 € pour l'année 2025 (640 000 € au titre de la compétence tourisme et 10 000 € au titre de la compétence Activités de Pleine Nature) ;
- 650 000 € pour l'année 2026 au titre de la compétence tourisme ;
- 660 000 € pour l'année 2027 au titre de la compétence tourisme.

Christian TEULADE ne prend pas part au débat et au vote.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 62

CONTRE : 0

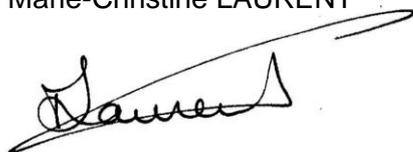
ABSTENTION : 0

D'APPROUVER la convention d'objectifs avec l'Office de tourisme des Baronniees pour la période 2025-2027 ;

DE VALIDER l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 650 000 € à l'Office de tourisme pour l'exercice 2025 ;

D'AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

La Secrétaire de séance,
Marie-Christine LAURENT



Le Président,
Thierry DAYRE



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
BARONNIES
en DROME
PROVENCE
26110 NYONS

Transmission en préfecture le : 20/05/2025

Mise en ligne le : 20/05/2025

Ampliation à :